Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles
Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA 21e SÉANCE EXTRAORDINAIRE (HUIS CLOS) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DES ÎLES, TENUE LE 2 AVRIL 2021, À 12 H, PAR LA PLATEFORME TEAMS

PRÉSENCES :

Mmes Céline Decoste, membre indépendant – expertise en protection de la jeunesse
Isabelle Daigneault, membre désigné - comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)
Marie-Claude Jomphe, membre désigné - comité des infirmières et infirmiers (CII)
Nancy Leblanc, membre désigné - comité des usagers
Jasmine Martineau, **secrétaire et présidente-directrice générale**
Annick Nadeau, membre nommé par le ministre - milieu de l'enseignement
Marie-Josée Noël, membre indépendant – compétence en ressources immobilières, informationnelles ou humaines
Dre Christine Paquet, membre désigné - département régional de médecine générale (DRMG)
M. Francis Simard, **président**, membre indépendant – compétence en vérification, performance ou gestion de la qualité
Dr Simon Lajeunesse, membre désigné - comité des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

ABSENCES :

Mme Clémence Poirier, représentante de la Fondation Santé de l'Archipel
M Gaston Bourque, **vice-président**, membre indépendant – expertise en réadaptation

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Après vérification des présences et constatation du quorum, le président, M. Francis Simard, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 12 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dument appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 21e séance extraordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles tenue le 2 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2021-04-755

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification des présences et constatation du quorum ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;

DOSSIERS – DÉCISION

3. Entente d'achat de services d'hébergement et de sons de longue durée avec le Centre d'hébergement et de soins CHSLD des Îles-de-la-Madeleine Inc. ;
4. Levée de la séance.

DOSSIERS-DÉCISION

3. ENTENTE D'ACHAT DE SERVICES D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE AVEC LE CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS CHSLD DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE INC.

- Attendu que l'entente pour l'achat de services d'hébergement et de soins de longue durée pour 65 nouvelles places, signée en décembre 2020 entre Résidence Plaisance des Îles (RPDI) et le Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles (CISSS des Îles) est nul et non avenue (invalide) du fait que RPDI n'était pas autorisée par l'Autorité des marchés publics (AMP) à contracter avec le CISSS des Îles ;

- Attendu qu'il y a lieu de signer une nouvelle entente pour ce même achat de places entre le CISSS des Îles et le CHSLD des Îles-de-la-Madeleine Inc. et la nouvelle entité morale, dès que l'AMP aura autorisé ce nouvel établissement à contracter avec le CISSS des Îles ;

- Attendu que les échanges et discussions à la suite de l'annulation de l'entente de décembre 2020 ont permis de convenir que la nouvelle entente à signer sera du modèle achat de places « clé en main » ;

- Attendu que le modèle « clé en main » correspond pour le futur CHSLD privé à prendre la responsabilité, outre le gîte et le couvert, de l'ensemble des activités cliniques, des services administratifs et des services auxiliaires, soit les mêmes responsabilités que doivent assurer les CHSLD privés conventionnés alors que le CISSS des Îles dans ce modèle doit assurer les responsabilités qui lui sont confiées par la loi, soit la responsabilité populationnelle, celle en santé publique (prévention et contrôle des infections), celle reliée au mécanisme d'accès à l'hébergement (MAH), celle reliée à la vérification de la qualité des soins et services et du respect des ratios de personnel identifiés par le MSSS et la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services ;

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Îles accepte que le modèle « clé en main » soit celui retenu pour conclure l'entente d'achat de services d'hébergement et de soins de longue durée de 65 places avec le Centre d'hébergement et de soins de longue durée des Îles-de-la-Madeleine Inc. qui sera signée au moment où ce dernier aura reçu l'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) de contracter avec le CISSS des Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2021-04-756

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, il est unanimement résolu de lever la séance à 12 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2021-04-757

Francis Simard
Président

Jasmine Martineau
Secrétaire du conseil